

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 252-9

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 13 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 252-9 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement 252 concernant la fourniture, l'utilisation et la tarification de l'eau potable dans la Ville de Repentigny.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de mai 2025.

Le greffier adjoint,



M^e Stéphane Desrochers